



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

109^e séance plénière

Mercredi 25 juillet 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session ordinaire et organisation des travaux : demande de reprise de l'examen du point 39 de l'ordre du jour

Projet de résolution A/55/L.90

Le Président (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans la note de bas de page du document A/55/L.90, pour que l'Assemblée générale puisse examiner le projet de résolution figurant dans le document, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 39 de l'ordre du jour, « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée décide de passer immédiatement à l'examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 39 de l'ordre du jour (*suite*)

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles et rétablies

Projet de résolution (A/55/L.90)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Fidji, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.90.

M. Naidu (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution figurant dans le document A/55/L.90 au titre du point 39 de l'ordre du jour. Le projet de résolution, intitulé « Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections générales à Fidji en août 2001 », est parrainé par les États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Chypre, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, Sainte-Lucie, Samoa, Thaïlande, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

J'annonce également que depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet : Barbade, Bulgarie,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Cambodge, Danemark, Fédération de Russie, Guyana, Irlande, Kazakhstan, Malte, Monaco, Népal, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Je remercie très sincèrement les États Membres de leur participation aux consultations officieuses et de leur parrainage du projet de résolution.

Il y a 14 mois, le 19 mai 2000, un groupe de rebelles armés faisaient irruption au Parlement pendant une session et prenaient en otage les membres du Gouvernement élu, pour les détenir ensuite 56 jours en captivité. Notre pays a traversé alors une période très troublée et éprouvante d'anarchie, avec quelques victimes, un grave ralentissement économique, un simulacre d'abrogation de la Constitution, l'imposition de la loi martiale, la destitution du Gouvernement élu, alors en captivité, un changement de président et la nomination d'un Gouvernement civil intérimaire.

Le Gouvernement intérimaire s'est engagé dès le début à remettre le pays aux mains d'un régime démocratiquement élu dans les deux ans. Je suis heureux de dire que des élections sont maintenant prévues pour le 25 août 2001, soit 15 mois exactement après l'incident, ce qui correspond largement au délai de deux ans annoncé. Nous avons donc parcouru beaucoup de chemin en peu de temps, historiquement parlant, dans la direction d'un retour à un régime démocratiquement élu.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement des Fidji a invité les observateurs des Nations Unies à superviser les élections. Notre histoire électorale ne compte que des élections libres et équitables, mais l'intérêt et le soutien témoignés par la communauté internationale au bien-être de notre pays et le fait qu'elle ne nous a pas abandonnés au cours de cette période très difficile ont incité le Gouvernement à inviter les observateurs des Nations Unies à assister aux élections pour s'informer et se rendre compte sur le terrain de la transparence de tout le processus.

Résolues à retrouver les normes de démocratie et de bonne gouvernance auxquelles elle sont habituées, les Fidji prennent aujourd'hui cette initiative afin de permettre à l'ONU d'assister à leur retour à la démocratie parlementaire ainsi que dans le souci de restaurer, avec la bonne volonté et l'appui des États Membres, leur image et leur crédibilité auprès de leurs partenaires. Les Fidji sont convaincues que la présence d'observateurs des Nations Unies constituera en soi le

signe très favorable d'une acceptation des résultats et de la stabilité future de la nation.

Ma délégation, avec les États membres coauteurs du texte, recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution par consensus.

M. Clodumar (Nauru) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom des pays du Forum des îles du Pacifique représentés au siège de l'ONU à New York : Australie, Fidji, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu, Samoa, Îles Salomon, Vanuatu et mon pays, Nauru, au sujet du projet de résolution intitulé « Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections générales à Fidji en août 2001 », qui figure dans le document A/55/L.90 dont l'Assemblée est saisie au titre du point 39 de l'ordre du jour.

Les événements qui ont conduit aux élections générales ont été retracés en détail par l'Ambassadeur des Fidji dans sa déclaration et je n'y reviendrai donc pas ici. Je dirai simplement que les pays du Forum des îles du Pacifique ont été profondément préoccupés par les événements qui ont conduit à la destitution d'un Gouvernement démocratiquement élu en mai 2000. Les membres du Forum ont exprimé conjointement ces préoccupations lors de la dernière séance du Forum, à Tarawa, en octobre 2000, et ont convenu, dans un communiqué publié par les dirigeants du Forum, de la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales de l'instabilité politique dans la région.

En tant que coauteurs du projet de résolution, nous saluons la décision de l'administration provisoire de la République des Fidji de convoquer de nouvelles élections au titre de la Constitution de 1997 et d'ouvrir les prochaines élections générales prévues le 25 août 2001 aux observateurs internationaux. Cette mesure, sans précédent dans l'histoire politique du Pacifique, atteste du souci de la population des Fidji de veiller à la bonne gouvernance par l'application des règles de la démocratie parlementaire. Nous considérons en outre que cet appel fait aux observateurs des Nations Unies pour qu'ils viennent superviser les élections est la façon dont les Fidji montrent à la communauté internationale leur détermination de restaurer la démocratie constitutionnelle.

En fournissant des observateurs, l'ONU contribuera à renforcer la confiance du public dans le processus électoral et dans ses résultats. Il importe en effet,

pour la stabilité future des Fidji, que la population des Fidji accepte, par l'entremise des observateurs de l'ONU, les résultats des élections comme la juste expression des vœux de la majorité des électeurs.

Pour terminer, les États membres de la sous-région du Pacifique sont heureux du large appui dont bénéficie le projet de résolution et du nombre et de la diversité des parrains du projet. Nous espérons que le projet de résolution dont nous sommes saisis bénéficiera de l'appui généralisé des membres de cette Organisation.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne, qui se félicite de l'organisation d'élections générales à la fin du mois d'août dans la République des Fidji. L'Union européenne demeure très attachée à la restauration de la démocratie constitutionnelle aux Fidji. La paix et le bien-être dans la région, comme partout dans le monde, sont étroitement liés à l'existence de démocraties stables. Le recours aux élections périodiques et libres y est un premier pas, un nouveau début.

Nous sommes tous conscients du fait que la démocratisation est un processus qui requiert la collaboration et l'implication de tous les citoyens, une vigilance, une attention soutenue pour le respect des valeurs démocratiques est toujours de mise. Elles sont garantes du bon fonctionnement et du bien-être de la démocratie elle-même. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le déploiement d'une Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections contribuera à la création d'un climat de confiance et de pacification.

La communauté internationale et le système de l'ONU ont un rôle important à jouer dans l'appui des efforts déployés par les gouvernements visant à la promotion et à la consolidation du processus démocratique. Par conséquent, l'Union européenne soutient fermement le projet de résolution A/55/L.90, et a décidé de s'en porter coauteur.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter le Gouvernement intérimaire de la République des Fidji de sa décision de tenir des élections générales plus tôt que prévu. Nous espérons que les élections qui auront lieu du 25 août au 1er septembre feront en sorte que le Gouvernement intérimaire s'acquittera de son mandat qui consiste à rétablir la démocratie constitutionnelle aux Fidji.

Nous nous félicitons de la demande des Fidji voulant que l'ONU observe ces élections. Le projet de résolution dont nous sommes saisis répond à cette demande et confiera au Secrétaire général le mandat de créer la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections générales à Fidji, qui permettra non seulement de surveiller les élections générales mais également de faire accepter sans heurt les résultats par la population. Nous appuyons pleinement ce projet de résolution et nous sommes fiers de nous en être portés coauteurs.

Conformément à son appui au projet de résolution, le Japon a décidé de fournir une assistance totalisant 370 000 dollars au Programme des Nations Unies pour le développement, afin de soutenir l'ensemble de mesures d'aide technique prises pour ces élections prochaines. Dans le cadre de cette assistance, 10 Japonais participeront à la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections.

La République des Fidji a fait l'expérience de la démocratie constitutionnelle, et a toujours tenu des élections libres et équitables. Nous espérons sincèrement que le projet de résolution dont nous sommes saisis permettra de rétablir la démocratie constitutionnelle dans ces îles.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat sur ce point à l'ordre du jour. Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/55/L.90. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Mustafa (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution A/55/L.90, je voudrais informer les membres que l'adoption du projet de résolution ne comporterait aucune dépense additionnelle pour l'exercice biennal 2000-2001. Les ressources nécessaires proviendraient de la section 3, intitulée « Affaires politiques » du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.90, intitulé « Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification des élections générales à Fidji en août 2001 ». Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution A/55/L.90, le Kazakhstan et Monaco s'en sont portés coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.90?

Le projet de résolution A/55/L.90 est adopté (résolution 55/280).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite achever ainsi son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour (suite)

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Projet de résolution (A/55/L.82)

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/1019)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que, lors de sa 97^e séance plénière, tenue le 21 mars 2001, l'Assemblée avait décidé d'examiner le point 101 de l'ordre du jour directement en séance plénière.

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/55/L.82). Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.82 a été publié sous la cote A/55/1019.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/55/L.82. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.82?

Le projet de résolution A/55/L.82 est adopté (résolution 55/245B).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation du Mexique se félicite du fait que l'Assemblée ait adopté par consensus le projet de résolution A/55/L.82, relatif à la poursuite des préparatifs de fond de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement.

Cette Conférence, que l'Assemblée a décidé de tenir à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, et qui comprendra un segment au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, fournira une occasion extraordinaire de mettre au point une réponse internationale appropriée aux défis que pose l'interdépendance économique mondiale. Une telle réponse devra nécessairement être inclusive et participative, et devra être fondée sur la pleine convergence des efforts de tous les acteurs pertinents : les gouvernements, les institutions multilatérales et régionales, le secteur privé et la société civile.

Il ne fait pas de doute que le succès du sommet de Monterrey déterminera dans une large mesure la concrétisation des engagements figurant dans la Déclaration du Sommet du Millénaire et la probable réussite totale de Rio+10. Sans une mobilisation adéquate de ressources financières, il ne sera pas possible de réaliser les objectifs du développement durable au niveau mondial.

Pour concrétiser notre engagement, nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que le processus préparatoire continue de progresser de façon constructive, afin de réaliser des résultats substantiels. Il devrait intégrer pleinement les contributions importantes et substantielles fournies durant le processus préparatoire, y compris celles ajoutées récemment dans le rapport du Groupe de personnalités, établi par le Secrétaire général. Enfin, il devrait tirer profit des autres efforts en la matière, y compris de la nouvelle détermination dans le domaine de la coopération pour le développement, exprimée par le Groupe des 8 à Gênes.

Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter tous les États Membres de l'ONU à réaffirmer avec résolution et détermination, leur attachement au processus de financement du développement, comme l'illustre l'adoption par consensus du projet de résolution en question.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 101 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/521/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 122 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.